

BTSA "G.D.E.A." Génie Des Equipement Agricoles

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Appliquer les techniques relatives au développement, à la mise au point, à la distribution nationale et à l'export, ainsi qu'aux services après-vente des équipements agricoles.

Inscription sur :

www.parcoursup.fr

Voie Scolaire

- **Stages de 12 à 16 semaines** chez un constructeur de machines agricoles, en concession de matériels agricoles, avec un technico-commercial.

Par Apprentissage

- **55 semaines en entreprises** (constructeurs, distributeurs de machines agricoles, entreprises de travaux agricoles, CUMA, ...)
- **40 semaines au Centre de Formation**

DÉBOUCHÉS

Au sein d'un constructeur, concessionnaire, organisme divers, ou d'une entreprise de travaux agricoles :

- Responsable produits, formateur technique,
- Technicien de bureau d'études
- Responsable chantier, conseiller machinisme,
- Assistant Marketing France / Export
- Démonstrateur, technico-commercial
- Technicien / Responsable SAV
- Inspecteur technique et commercial
- ...

PROGRAMME DE FORMATION

Domaine	Module
Projet de Formation et Professionnel	M.11 -Accompagnement du projet personnel et professionnel
DOMAINE COMMUN	
Ouverture sur le monde : Compréhension des faits économiques, sociaux et culturels	M.21 -Organisation économique, sociale et juridique.
	M.22 -Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation.
	M.23 -Langue Vivante
Activités pluridisciplinaires de domaine commun.	
EPS	M.31 -Education physique et sportive
DOMAINE PROFESSIONNEL	
Traitement des données et informatique	M.41 -Traitement des données.
	M.42 -Technologies de l'information et du multimédia.
Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles liées au secteur professionnel	M.51 -Economie et gestion des agroéquipements.
	M.52 -Techniques commerciales liées aux agroéquipements.
	M.53 -Langue étrangère appliquée au secteur des agroéquipements.
	M.54 -Sciences agronomiques et agroéquipements.
	M.55 -Approche scientifique des systèmes techniques en agroéquipements.
	M.56 -Outils graphiques et langage du technicien
	M.57 -Mise en oeuvre et maintenance des agroéquipements.
	M.58 -Connaissance des agroéquipements
Mises en situations professionnelles	M.61 -Stage(s)
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel	
Initiative locale	M.71 - Module d'initiative locale (MIL)



Inscrit dans le système LMD, le BTS donne une équivalence européenne (120 ECTS)

POURSUITE D'ÉTUDES POSSIBLES

- Licences professionnelles
- DEES
- Diplôme Européen d'Etudes Supérieures
- Certificats de Qualification Professionnelle
- Ecoles d'ingénieur, de commerce, ...

 RenaSup 44
Niveau d'enseignement supérieur privé catholique
44 - La Roche-sur-Yon



AUTRES ACTIVITES SPECIFIQUES

- ➔ Voyage d'étude (1 semaine en 2^{ème} année)
- ➔ Semaines de stage pendant le SIMA
- ➔ MIL Conception de maquettes automatisées
- ➔ Autres MIL : Agriculture et Energies, Nouvelles Technologies

Voie Scolaire

RENSEIGNEMENTS INSCRIPTIONS

* * * * *

☎ 02.40.07.72.72

✉ derval@cneap.fr
www.lyceesaintclair.fr

Lycée ST CLAIR
29 rue de Rennes
B.P. 13
44590 DERVAL



BTS GDEA par voie scolaire

FRAIS DE SCOLARITE

■ CONTRIBUTION FAMILIALE et FRAIS ANNEXES en 2017.2018

Frais de fonctionnement des locaux, frais d'atelier, assurances MSA, ...
- par an : **1 525 €**

FRAIS DE RESTAURATION

■ FRAIS DE RESTAURATION

Tous les **REPAS** peuvent être pris au restaurant du lycée. L'inscription pour les repas est annuelle. Un changement de régime (externe, midi, midi-soir) est éventuellement possible en fin de trimestre par courrier. Une fiche de réservation des repas vous sera transmise en début d'année scolaire.

■ Tarif annuel 2017.2018

- Demi-Pension (repas du midi) : **882 €**
- Interne (repas midi et soir) : **1 587,60 €**

HEBERGEMENT

■ DANS UN LOGEMENT INDEPENDANT

- Chambre avec cuisine collective : **2 261 €**

■ AU LYCEE EN INTERNAT

- chambre individuelle : **790 €**
- chambre double : **640 €**

ALLOCATION LOGEMENT

■ Sauf modification, cette allocation concerne les familles qui ne perçoivent plus les allocations familiales pour leur enfant ou qui renonceraient à ne plus en bénéficier. Cette allocation logement n'est pas cumulable avec les prestations légales dont peuvent bénéficier les parents (se renseigner auprès de la CAF ou MSA). L'octroi d'une aide au logement n'est pas possible pour un logement en internat.

BOURSES

■ Le dossier de demande de bourses est à faire sur le site internet du CROUS :
<http://www.crous-nantes.fr/bourses/>

SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

■ L'inscription est obligatoire
(cotisation de 217 € en 2017.2018 – gratuit pour les boursiers et les étudiants nés après le 31 août 1999)



BTSA GDEA par apprentissage

(20 semaines de présence par an en centre de formation pendant 2 ans)

TARIFS de l'UFA (2017/18)

Un devis annuel est envoyé fin septembre. Les règlements se font d'après ce document, soit :

- ❖ **par prélèvement mensuel sur 10 mois**
(10 acomptes, calculés d'après le coût prévisionnel, d'octobre à Juillet)
Dernier prélèvement en juillet suite à l'envoi de la facture finale
- ❖ **par chèque mensuel ou virement mensuel**
(Chèque à transmettre ou virement à effectuer avant le 15 du mois)

CLASSE BTS	Coûts pédagogiques/ an	Cotisation foyer/an	RESTAURATION		HEBERGEMENT ANNUEL		
			½ Hébergé 31,50 € /semaine	Hébergé 56,70 € /semaine	Individuel et indépendant (maison en colocation avec cuisine)	Au lycée en chambre individuelle	Au lycée en chambre double
1 ^{ère} année (20 semaines)	515,00 €	8,00 €	630,00 €	1134,00 €	1 615,00 €	564,00 €	457,00 €
2 ^{ème} année (20 semaines)	515,00 €	8,00 €	630,00 €	1134,00 €	1 615,00 €	564,00 €	457,00 €

Coût total pour un externe	Coût total pour un ½ hébergé avec un hébergement		
	Individuel et indépendant (maison en colocation avec cuisine)	Au lycée en chambre individuelle	Au lycée en chambre double
523,00 €	2 768,00 €	1 717,00 €	1 610,00 €

Coût total pour un hébergé avec un hébergement		
Individuel et indépendant (maison en colocation avec cuisine)	Au lycée en chambre individuelle	Au lycée en chambre double
3 272,00 €	2 221,00 €	2 114,00 €

Aides accordées par le conseil régional des Pays de la Loire au titre des : Transports - Hébergement - Restauration (T.H.R.) :

Les aides au transport et à l'hébergement sont regroupées sous la forme d'un forfait versé par l'UFA en 2 fois dans l'année scolaire. Le forfait varie suivant des tranches kilométriques fondées sur la moyenne de deux distances : domicile-UFA et domicile-entreprise afin de mieux prendre en compte la réalité de l'éloignement des lieux de vie de chaque jeune. Le forfait est modulé suivant le niveau de formation du jeune. Le forfait restauration est versé à l'UFA et déduit de la facture.

- NB :
- Les aides sont versées à tous les apprentis inscrits à l'UFA quelque soit leur région d'origine.
 - Ces aides sont calculées en fonction du nombre de journées de présence de l'apprenti à l'UFA.
 - Elles sont déduites en cas d'absences constatées.



Lycée Blain-Derval
Saint-Clair
Agriculture & Services

site de **DERVAL**

Portes Ouvertes

Dimanche 4 Février 2018
de 10h00 à 17h30

Mercredi 21 Mars 2018
de 13h30 à 18h00

Vendredi 18 Mai 2018
de 16h00 à 20h00